



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 19 février 2026 — N° 39

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Elizabeth Casingena.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine tamoul.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à participer aux Balades aux flambeaux au Centre écologique Fernand-Seguin.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation des citoyens et des différents acteurs autour du projet de réfection de la piscine du cégep de La Pocatière.

19 février 2026

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation Marie-Vincent.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner la participation de M. Logan Poisson et de Mme Charlie Véronneau au Mondial des métiers.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage à huit femmes de la circonscription de Saint-Jérôme à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Partage Saint-Robert.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner le 55^e anniversaire du Club FADOQ de Richelieu.

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

19 février 2026

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le rapport d'application de la Loi sur les normes du travail.

(Dépôt n° 541-20260219)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 décembre 2025 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant la libération d'Ahmed Souab;

(Dépôt n° 542-20260219)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 décembre 2025 par M. Tanguay (LaFontaine) concernant une demande visant à abroger la Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services;

(Dépôt n° 543-20260219)

19 février 2026

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 décembre 2025 par M. Boissonneault (Arthabaska) concernant la mise en place de mesures par Santé Québec pour que les règles entourant l'ancienneté prévue dans les conventions collectives soient respectées.

(Dépôt n° 544-20260219)

Dépôts de rapports de commissions

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 12, 17 et 18 février 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 545-20260219)

Dépôts de pétitions

M. Grandmont (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 652 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le rétablissement des services offerts aux demandeurs d'asile de la Capitale-Nationale.

(Dépôt n° 546-20260219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

19 février 2026

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 18 février 2026 sur la motion proposée par M. Grandmont (Taschereau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale affirme son opposition au projet de gazoduc et d'usine de gaz naturel liquéfié de Marinvest Energy.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 109 en annexe)

Pour : 14 Contre : 80 Abstention : 0

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que la 43^e législature est celle où le nombre de femmes élues est le plus élevé de l'histoire;

QU'elle demande aux différentes formations politiques de poursuivre leurs efforts afin d'éviter tout recul et de continuer à faire progresser la représentation des femmes au sein de cette Assemblée.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

19 février 2026

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 110 en annexe)

Pour : **93** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Fortin, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant l'encadrement du don d'organes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant l'article 29 du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant les négociations avec les paramédics; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 février 2026

Mme Poulet (Laporte), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) présente une motion concernant la réussite éducative des garçons; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, elle convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

19 février 2026

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite de la consultation générale et des auditions publiques sur le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 15, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 15 est adopté.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 15 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

À 12 h 10, à la demande de Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

19 février 2026

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Dufour (Mille-Îles) à M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, portant sur le sujet suivant : « La hausse fulgurante des coûts de la collecte sélective pour les entreprises »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) à M. Bélanger, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, portant sur le sujet suivant : « Le manque de contrôle du gouvernement caquiste dans les projets de transformation numérique de l'État ».

M. Bélanger, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, propose l'ajournement des travaux au mardi 24 février 2026, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 13 h 26, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 24 février 2026, à 13 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

19 février 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Grandmont (Taschereau) :

(Vote n° 109)

POUR - 14

Arseneau (PQ)	Gentilcore (PQ)	Massé (QS)
Bérubé (PQ)	Grandmont (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Boissonneault (PQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)
Cliche-Rivard (QS)	Leduc (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Marissal (IND)	

CONTRE - 80

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Sainte-Croix (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Maccarone (PLQ)	Schmaltz (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (IND)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Simard (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	St-Louis (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassin (IND)	Kelley (PLQ)		Tardif (CAQ)
			Thouin (CAQ)

19 février 2026

Sur la motion de Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d’opposition, Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 110)

POUR - 93

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulet (IND)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Groncin (CAQ)	Marissal (IND)	Tanguay (PLQ)
Carmant (IND)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
(La Pinière)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Chassin (IND)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Paradis (PQ)	